



En route vers le centenaire (à lire en page 5)

## Nouveau règlement sur le contrôle animalier

Le 12 mars dernier, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté le règlement RCA13-10-0008 *Règlement sur le contrôle des animaux* concernant la mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion animalière. Ce règlement remplace l'ancien règlement.

Cette réorganisation, qui se réalise à l'échelle de la Ville de Montréal, assurera une meilleure intégration

des activités de contrôle animalier et un plus grand bien-être pour les animaux.

### Les nouveautés du règlement

**Nouveauté** – Les médailles sont maintenant distribuées GRATUITEMENT. Il est désormais obligatoire d'obtenir une médaille pour la garde d'un chat, comme c'était le cas jusqu'à ce jour pour un chien.

Le propriétaire d'un chien ou d'un chat doit se procurer un médaillon que son animal doit porter en tout temps. Si votre animal se perd et est retrouvé, la médaille qu'il porte permettra de vous contacter afin que vous puissiez le récupérer.

Le gardien d'un chat ou d'un chien qui détient une médaille doit informer l'arrondissement de tout changement dans les

(suite page 10)



Alumilex, une entreprise de Montréal-Nord qui fabrique des portes, des fenêtres et des murs vitrés de haute qualité

## Une réalité économique méconnue

# Des entreprises dynamiques à Montréal-Nord

Notre arrondissement compte plus de 1 400 entreprises dont la moitié sont très petites et ont moins de cinq employés. Quatre entreprises sur 10 emploient entre 5 et 20 personnes et une sur 10, entre 20 et 100 personnes. Comme c'est le cas pour l'ensemble du Québec et du Canada, les entreprises de plus de 100 employés comptent pour près de 2 %.

Plus de 500 entreprises sont actives dans le secteur des services (finances,

assurances, services professionnels, scientifiques et techniques, restauration et hébergement). Le secteur du commerce groupe environ 350 entreprises, dont près de 250 dans le commerce de détail. Enfin, près de 200 entreprises sont reliées au domaine de la construction et environ 150, au domaine de la fabrication.

Montréal-Nord est un territoire complètement urbanisé, en ce sens qu'il ne dispose pas d'importants espaces naturels.

(suite page 4)

## Sommaire

- 2 Infos éditoriales
- 4 Infos économiques
- 5 Infos centenaire
- 6 Infos brèves
- 9 Infos environnement
- 10 Infos urbaines
- 12 Infos jeunesse
- 13 Infos sportives
- 14 Info aquatiques
- 16 Info investissement et bottin



## L'équipe d'InfoNord

L'InfoNord et le Calendrier culturel sont des productions de la Division des communications

**Coordination**  
Michel Lemay  
Claire Gélinas  
Céline Pelletier

**Rédaction**  
Sadia Boumrar, Marie-Pier Boutin, Hugues Chantal, Denis Charland, Charlotte Côté, Steve Côté, Claire Gélinas, Marie-France Goulet, Anne-Marie Juneau, Isabelle Legault, Michel Lemay, Annie Parent, Céline Pelletier, Lucie Pelletier, Johanne Quessy, Danièle Renaud, Marie-Josée Roussy et Nicole Sasseville.

**Nous remercions également**  
Guy Bédard, Pierre Goyer, Marie-Agnès Guichard, Linda Quesnel et Claudel Toussaint

**Révision linguistique**  
Marielle DeLorme

**Graphisme**  
L'abricot, [www.creationsabricot.com](http://www.creationsabricot.com)

**Photographie**  
Archives de l'arrondissement, Martin Alarie, Éric Bolté, Vincenzo D'Alto, Patrick Deschamps, Caroline Durocher, Daniel Duplessis, Denis Labine, Robert Laliberté, François Pesant, Jacques Pharand, Sylvie Trépanier, Marcelo Troche et Martin Viau

**Impression**  
Imprimerie F.L. Chicoine

**Tirage**  
44 000 exemplaires

**Dépôt légal**  
ISSN 0822-0395 Vol. 31, N° 1  
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2013

Pour soumettre des commentaires, des suggestions ou des questions, veuillez vous adresser à :  
Arrondissement de Montréal-Nord  
4243, rue de Charlevoix  
Montréal-Nord (Québec)  
H1H 5R5

Téléphone : 311  
Télécopie : 514-328-4299  
Courriel : [montreal-nord@ville.montreal.qc.ca](mailto:montreal-nord@ville.montreal.qc.ca)

Note – L'emploi du générique masculin ne marque aucune discrimination et ne répond qu'à un souci de concision et de clarté.



Imprimé sur papier recyclé.



De gauche à droite :  
Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville de Montréal  
Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement  
Gilles Deguire, maire de l'arrondissement  
Chantal Rossi, conseillère d'arrondissement  
Clementina Teti-Tomassi, conseillère de la Ville de Montréal

## L'arrondissement planifie

Nous avons beaucoup investi ces dernières années dans nos parcs, nos rues et nos équipements. Cette année ne fera pas exception, nous y investirons près de 11 M\$ en projets variés. Ces investissements sont réfléchis, pensés et répondent aux priorités de la collectivité.

Les projets que nous réaliserons dans deux ou cinq ans se préparent maintenant. Deux grands exercices de planification se déroulent présentement; ils donneront lieu à une série d'interventions et d'investissements au cours des prochaines années : le plan local de déplacements (PLD) et le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Pie-IX.

### Le Plan local de déplacements (PLD)

La Ville de Montréal a adopté, en 2008, son Plan de transport afin de planifier et de mettre en œuvre des interventions de maintien et de développement des divers modes de transport dans l'île de Montréal sur 20 ans. Montréal veut réduire de manière importante la dépendance à l'automobile par des investissements massifs dans les modes de transport collectif et actif, tels le métro, l'autobus performant, le train, le vélo

et la marche, ainsi que dans des usages mieux adaptés de l'automobile tels le covoiturage, l'autopartage et le taxi.

Comment allons-nous aborder ces sujets à Montréal-Nord ? Comment allons-nous arrimer nos interventions avec celles de la communauté environnante ? Quels sont nos enjeux propres à Montréal-Nord ? C'est à cela que répondra le plan local de déplacements.

Nous nous intéresserons notamment à la mobilité et à l'accessibilité à l'intérieur de l'arrondissement. Peut-on se déplacer efficacement entre différents lieux pour aller travailler, pratiquer ses loisirs, se procurer les biens et services dont on a besoin ? Comment s'assurer que les déplacements sont économiques, pratiques et faciles pour l'ensemble de la population, sans exception, y compris les personnes défavorisées, celles à mobilité réduite et les aînés ?

Nos interventions ont des conséquences aussi sur le plan économique. Peut-on se rendre aisément chez nos marchands ? Les employés peuvent-ils se rendre facilement à leur lieu de travail ? Par où devraient transiter les marchandises ?

On le sait, les déplacements ont un impact important sur la santé publique et l'environnement. Malgré les innovations technologiques, la plupart des véhicules emploient de l'essence (carburant fossile), ce qui contribue aux émissions polluantes de gaz nocifs et à l'effet de serre. De plus, les accidents de la route, le bruit et le stress ont tous des effets néfastes sur l'économie, le système de santé, la qualité des milieux de vie et la qualité de vie des personnes. Ces éléments méritent qu'on s'y attarde. C'est ce que nous faisons en ce moment.

### Le programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX

On connaît déjà trois grands projets qui transformeront le boulevard Pie-IX au cours des prochaines années. La réfection du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX, le service rapide par bus (SRB) et les gares du train de l'Est.

Ces trois interventions publiques structurantes ouvriront la voie au renouveau de Montréal-Nord. C'est de ce renouveau qu'on parle ici. On le veut comment ? Quelle vision avons-nous du boulevard sur 10 ou 20 ans ?



Pour nous aider à voir clair, nous avons entrepris une réflexion sur le secteur à l'aide d'un outil d'urbanisme, le PPU.

Cet outil nous amène notamment à réfléchir aux usages des lieux et des bâtiments et aux fonctions commerciales et résidentielles, aux bureaux, etc. Il nous aide à distinguer les lieux publics des lieux privés. Il nous permet aussi de statuer sur les dimensions des bâtiments et leur implantation sur le terrain. C'est l'occasion de revoir les gabarits des trottoirs et les exigences d'aménagement des propriétés privées et, enfin, d'établir les normes environnementales à rencontrer. En d'autres mots, le PPU nous permet d'incarner la vision d'avenir du boulevard et de son environnement.

## Requalifier le boulevard Pie-IX à l'échelle humaine

Dans ce dossier, l'arrondissement poursuit les objectifs suivants :

- Retisser les liens entre l'est et l'ouest du boulevard
- Encadrer le boulevard, mais à une échelle humaine
- Améliorer la convivialité et la sécurité pour le piéton
- Faire du boulevard une artère de transport actif et collectif
- Établir un centre urbain dense

- Diversifier et intensifier l'offre commerciale
- Permettre la cohabitation des fonctions résidentielles et commerciales
- Mettre en place un environnement durable et attractif

Bref, un vaste chantier de réflexion est en cours. Ces deux grands exercices de planification donneront des fruits. D'ici à leur aboutissement, vous pourrez suivre notre parcours, car vous en serez informés. Plus encore, vous y participerez. Vous aurez l'occasion d'émettre vos préoccupations à l'occasion des soirées d'information prévues aux grandes étapes de ces processus.

Nous travaillons en ce moment sur plusieurs chantiers afin de vous offrir des services de qualité. Cela ne nous empêche pas de préparer l'avenir.

Mes collègues du conseil se joignent à moi pour vous souhaiter un très bel été. Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer à l'une des nombreuses activités que nous vous offrons chaque année. Notre feu d'artifice est de retour à la Saint-Jean, et il sera précédé du spectacle de France D'Amour. Le 1<sup>er</sup> juillet, c'est Sylvie Desgroseilliers qui est l'artiste invitée, celle qui nous a enchan-

tés l'an passé à la Saint-Jean. N'oubliez pas que, cette année, le Festival des arts passe de 3 à 10 jours sur 15 lieux différents. Pour en savoir davantage, je vous invite à consulter attentivement le calendrier culturel ci-joint.

Montréal-Nord, moi, j'y crois !

Le maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, Gille Deguire

## Exemples de projets d'urbanisme inspirants pour Montréal-Nord



Quartier de la Gare, Nancy, France



Plan d'aménagement du campus Outremont, Université de Montréal



Jamison Square, Portland, Oregon

## Une réalité économique méconnue

# Des entreprises dynamiques à Montréal-Nord

(suite de la une)

tants espaces industriels vacants qui attendent de nouvelles entreprises. Mais, la puissance économique de Montréal-Nord, bien que méconnue, est bien réelle.

Nous fêterons notre centenaire dans deux ans, presque jour pour jour, puisque Montréal-Nord a été fondé le 5 mars 1915. C'est pourquoi nous comptons plusieurs entreprises ayant 40, 50, et même 80 ans d'existence, et certaines connaissent un rayonnement à l'échelle du continent, voire à l'échelle mondiale. Pour n'en nommer que quelques-unes, pensons :

- W. Laframboise, entreprise presque centenaire du secteur de la fourniture et de la fabrication de textile pour le secteur hospitalier, occupe plus de 50 % du marché canadien et fait des affaires avec la Chine, la Belgique, la France.
- Bouty, producteur de chaises de bureau depuis plus de 60 ans, a remporté plusieurs prix de design en Amérique du Nord de même qu'en Europe.
- Chaussures DeLuca et ses bottes Anfibi, en activité depuis plus de 60 ans et chez nous depuis 8 ans, dont le site transactionnel est ouvert sur le monde.
- Shell Cast Fonderies, un des plus importants manufacturiers de pièces de précision en métal, sert une clientèle mondiale dans le domaine aérospatial et militaire.
- Vestshell, manufacturier de pièces de pression pour le secteur médical, aérospatial et nucléaire, depuis 1963.
- Bœuf Mérite – Métro Richelieu, un des plus importants distributeurs de viandes au Québec, depuis 1968, et le plus gros employeur privé de l'arrondissement.
- Café Brossard est maître de l'art de la torréfaction du café, depuis 1950, et prépare la relève qui sera assurée par la troisième génération familiale.

### Un arrondissement en mutation

Montréal-Nord est un territoire en mutation, prêt à accueillir des entreprises urbaines innovantes. L'arrondissement



s'est donné un plan stratégique de développement sur 10 ans qui transformera de manière significative la réalité nord-montréalaise.

En effet, le Plan de transport pour Montréal prévoit la mise en place de trois importants axes de transport collectif, dans notre arrondissement, qui rapprocheront significativement Montréal-Nord du centre-ville et, à l'inverse, rendront Montréal-Nord beaucoup plus accessible à un vaste bassin de main-d'œuvre. Il s'agit de la mise en service prochaine du train de l'Est qui nous conduira au centre-ville en 20 minutes et dont les trois gares desserviront notre territoire (deux étant situées le long du secteur industriel sud). De plus, le service rapide par bus, le SRB, qui sera implanté sur le boulevard Pie-IX, constitue une nouvelle approche en matière de transport collectif. Semblable à un métro de surface en raison de ses autobus articulés qui circulent sur une voie complètement dédiée, le SRB assurera, en période de pointe, la liaison avec l'actuelle station de métro Pie-IX en 20 minutes avec un rythme de passage de trois minutes. Le prolongement de la ligne bleue du métro vers l'est, une fois réalisé, permettra une connexion entre le métro et Montréal-Nord via le SRB en à peine plus de 10 minutes.

D'ailleurs, ceux et celles qui veulent en savoir plus sur les grands projets de développement peuvent visiter le Bureau de projets ouvert par l'arrondissement, il y a un an et demi. Situé sur le boulevard Pie-IX, le Bureau dispose de toute l'information relative aux projets de développement et offre une structure d'accueil aux promoteurs et entrepreneurs intéressés par Montréal-Nord et son avenir.

### Des services aux entreprises

Plus précisément, en matière de développement économique, l'arrondissement a opté pour des approches nouvelles et particulières.

C'est ainsi qu'un comité stratégique de développement économique a été mis sur pied afin de réunir autour d'une même table et des mêmes objectifs l'arrondissement, le centre local de développement (CLD) et la chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord. Il s'agit d'un outil unique qui permet de conjuguer les efforts locaux et de les mettre au service du développement économique. Les entreprises sont les premières à en profiter.

Le comité stratégique de développement économique et son commissaire industriel ont privilégié une approche novatrice au service des entreprises. Cette approche est basée sur la concertation, la synergie et la proactivité.

Premièrement, les membres du comité sont proactifs en communiquant directement avec les entreprises plutôt que d'attendre qu'émerge l'expression d'un besoin. Ils visent la sensibilisation des entreprises à l'importance de l'innovation et leur proposent de l'accompagnement dans leur démarche d'amélioration.

Deuxièmement, plutôt que d'intervenir seuls auprès des entreprises et de mettre en action un à un les divers partenaires susceptibles de soutenir l'entreprise

dans son projet, ils mettent en place une approche concertée. Ainsi, après avoir précisé avec l'entreprise la nature de son projet, ils assoient autour de la même table, les représentants de l'entreprise et ceux des partenaires pertinents et concernés. Cette approche fait gagner du temps et assure la synergie la plus complète entre les interventions de chacun.

Déjà, des entreprises ont profité d'une telle approche, et plusieurs dossiers sont actifs, notamment :

- Volton, entreprise qui se spécialise depuis 1971 dans la fabrication d'éléments chauffants pour l'industrie.
- Vitre-Art, firme qui s'impose depuis 1988 comme un acteur majeur de l'industrie verrière dans le domaine des vitraux.
- Alumilex, fabricant d'une gamme diversifiée de portes, de fenêtres et de murs vitrés de haute qualité au Canada, aux États-Unis et à l'étranger.

Le développement des entreprises de Montréal-Nord peut compter sur le soutien du comité stratégique de développement économique de Montréal-Nord. Pour joindre le commissaire au développement économique, monsieur Mohamed Aouini, communiquer avec le CLD de Montréal-Nord, au 514 353-7171.



## En route vers le centenaire

### La Société Montréal-Nord 2015 planche sur les préparatifs du centenaire

Voici la composition du conseil d'administration :

Membres du secteur des affaires

- RENÉ BRABANT, *avocat*
- GAETANA COLELLA, *présidente de l'Agence (Services Santé)*
- VÉRONIQUE GAUTHIER, *directrice générale pour l'est de Montréal, Guide de Montréal-Nord*
- PALMINA PANICHELLA, *directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord*
- CLAUDE POIRIER, *président du conseil d'administration de Magnus Poirier*
- ROBERT RICHARD, *président du conseil d'administration de la caisse Desjardins de Montréal-Nord*
- MAGDY TEBECHRANI, *pharmacien et propriétaire du Pharmaprix Place Bourassa*

Membres du secteur institutionnel

- DOMINIC BLANCHETTE, *directeur de l'école Calixa-Lavallée (CSPI)*
- SŒUR PIERRE-ANNE MANDATO, *directrice générale de l'hôpital Marie-Clarac*

Membres citoyens par domaines d'activité

- *Domaine de la culture*, SYLVAIN DI FIORÉ
- *Domaine du sport*, MARTIN PANNETON
- *Domaine du développement communautaire*, ROGER LEMIEUX, BRUNILDA REYES, NATHALIE JOLIVET, LUCKNY GUERRIER

Représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord

- CHANTAL ROSSI, *conseillère d'arrondissement et responsable du centenaire*
- CLAUDEL TOUSSAINT, *directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social et administrateur responsable du centenaire*
- SYLVIE OUELLETTE, *coordonnatrice générale du Bureau du centenaire*

Montréal-Nord aura 100 ans le 5 mars 2015. À deux ans de l'événement, la *Société Montréal-Nord 2015* a dévoilé l'image du centenaire. Le drapeau tissé de vagues illustre l'importance historique de la rivière des Prairies et symbolise, par son éventail de couleurs, la diversité culturelle de la population locale ainsi que la solidarité des citoyens qui le portent fièrement.



MONTRÉAL-NORD  
100 ANS 2015

## Mot du président de la Société Montréal-Nord 2015



**M. Claude Poirier, homme d'affaires bien connu pour son engagement social et président du conseil d'administration de Magnus Poirier, a été choisi pour présider la Société Montréal-Nord 2015. Il nous livre ici sa vision des célébrations du centenaire et nous informe de l'avancement des préparatifs.**

Chers amis,  
C'est avec beaucoup de fierté que j'ai accepté la proposition du conseil d'arrondissement de relever le grand défi de présider la *Société Montréal-Nord 2015*. Je suis d'autant plus enthousiaste que ce conseil est formé d'un groupe de 15 bénévoles représentatifs de tous les secteurs d'activité de la collectivité et tous très engagés dans leur milieu.

Nous avons une volonté commune : faire de cette année du centenaire un événement original, unique, mémorable et dont tous les citoyens pourront être fiers. En vue de réaliser nos objectifs, nous avons mis sur pied quatre comités de travail qui se consacrent aux volets

suivants : programmation, promotion, financement et vérification. Voici notre plan pour chacun des volets.

### Programmation

La période des festivités s'étalera sur 12 mois, de janvier à décembre 2015. Une série d'activités se déroulera au fil des saisons. La programmation inclura des moments forts tels que l'ouverture des festivités et une grande fête hivernale, la commémoration de la fondation le 5 mars 2015, de grands spectacles durant l'été et la clôture des célébrations.

Les activités seront destinées aux différents groupes d'âge et seront offertes sur tout le territoire. Des fêtes populaires, des spectacles et des événements commémoratifs seront organisés afin d'inscrire le centenaire dans l'imaginaire collectif des Nord-Montréalais.

Nous lancerons d'ailleurs officiellement un appel de projets auprès du milieu, le 8 mai 2013. Nous présenterons alors la façon de procéder pour le dépôt de projets et l'aide financière offerte. Des réponses préliminaires seront transmises aux promoteurs concernés cet automne.

### Promotion

L'une de nos premières actions au chapitre de la promotion a été de créer l'identité visuelle du centenaire que nous voulions dynamique, rassembleuse et représentative de Montréal-Nord, tout en référant à son passé et à son présent.

### Financement

Nous avons élaboré un plan de financement dont l'objectif est de récolter 1 M\$. À ce jour, l'arrondissement a versé 100 000 \$ comme fonds de démarrage.

Dans un premier temps, nous avons rencontré, le 20 mars dernier, des promoteurs de grands événements métropolitains, des représentants de ministères, de sociétés d'État et de grandes institutions de Montréal-Nord, afin d'échanger sur les possibilités de partenariat. Une deuxième étape importante sera le lancement de notre campagne de financement auprès du secteur privé, à l'automne 2013.

### Vérification

Nous nous sommes donné des règles d'éthique, notamment pour l'adjudication de contrats.

Enfin, pour que 2015 soit une année des plus réussies, je fais appel au milieu pour présenter des projets intéressants pour les Nord-Montréalais, mais aussi pour l'ensemble des Montréalais et des secteurs environnants. Les détails de l'appel de projets seront en ligne sur le site de l'arrondissement dès le 8 mai.

Ensemble, nous pourrions réaliser des célébrations originales, rassembleuses et mémorables !

Le président de la *Société Montréal-Nord 2015*,  
Claude Poirier

## Le Tour du silence à Montréal-Nord

Le Tour du silence est né à Dallas, au Texas, en 2003. Son fondateur, Chris Phelan, souhaitait réagir à la mort de son ami, qui avait été happé par un autobus alors qu'il roulait à vélo. Dès la première année, l'événement a réuni plus de 1 000 cyclistes, ce qui est un exploit en soi considérant que la promotion ne se faisait alors que par le bouche à oreille. Depuis, le Tour du silence a fait des petits partout sur la planète. Chaque année, plus de 350 tours sont organisés mondialement, sur tous les continents, et ce, au même moment. Un véritable *happening* international !

L'objectif est qu'il se tienne au moins un Tour du silence par région administrative, au Québec. L'objectif provincial est donc qu'il y ait 30 tours annuellement, de manière à attirer l'attention des différents usagers de la route et à favoriser une sensibilisation à l'échelle provinciale.

### Où, quand, comment

Cette randonnée silencieuse a lieu tous les ans, le troisième mercredi de mai, simultanément à l'échelle mondiale. L'événement est ouvert à tous les cyclistes ainsi qu'à tous les usagers de la route. Il s'adresse également à tous ceux qui désirent rouler sur la route, mais qui, par crainte, s'abstiennent de le faire. La randonnée s'effectue sur un parcours d'environ 20 km à une vitesse moyenne de 18 km/h. Tous les cyclistes réunis roulent en silence, escortés par des policiers. Des arrêts symboliques sont effectués à quelques endroits afin d'honorer la mémoire de cyclistes défunts. Il va sans dire que le port du



casque est obligatoire. Des brassards sont portés en mémoire de ceux et celles qui ont été mortellement happés sur la route, ou encore blessés.

Participer au Tour du silence, c'est :

- rappeler les trop nombreux incidents et accidents graves que subissent les cyclistes;
- sensibiliser les clubs et les cyclistes à la très grande importance d'agir en citoyens responsables sur les routes;
- sensibiliser au respect mutuel sur les routes et à la vulnérabilité des cyclistes;
- prévenir des accidents en faisant la promotion du port du casque (obligatoire au moment de l'événement);
- rappeler certains articles méconnus du *Code de la route* (par exemple, les dépassements).

Rendez-vous à 18 h 30, le 15 mai, au Centre de loisirs de Montréal-Nord, 11121, avenue Salk. Circuit d'environ 15 km d'une durée approximative de 1 ½ heure. Port du casque obligatoire.

Source : la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC)



## Montréal-Nord bouge !

Le *Guide de Montréal-Nord* et l'arrondissement invitent les Nord-Montréalais à prendre part au défi « Montréal-Nord bouge », organisé en marge du Grand Défi Pierre Lavoie. Comme son nom l'indique, « Montréal-Nord bouge » est une invitation à tous les Nord-Montréalais à adopter un mode de vie sain qui inclut l'activité physique. Ainsi, les citoyens, jeunes et moins jeunes, sont conviés durant tout le mois de mai à entrer sur le site du *Guide de Montréal-Nord* ([www.guidemtlnd.com](http://www.guidemtlnd.com)) chaque période d'activité physique de 15 minutes ou plus. Chacune de ces périodes de 15 minutes correspond à un cube énergie. L'objectif de Montréal-Nord est d'accumuler 500 000 cubes énergie.

En prenant part au défi « Montréal-Nord bouge », les citoyens appuient et encouragent les élèves des écoles primaires de Montréal-Nord qui participent au défi « Lève-toi et bouge ! ». D'ailleurs, les élèves des écoles qui auront accumulé le plus de cubes énergie auront la chance d'être sélectionnés pour la Grande Récompense, qui se tiendra à Montréal les 15 et 16 juin prochain. Effectivement, les 5 000 jeunes gagnants auront la chance de dormir

au Stade olympique et de passer une journée à La Ronde. En plus d'assister à l'arrivée des coureurs du secondaire, les gagnants seront également aux premiers rangs pour accueillir Pierre Lavoie et les cyclistes du 1 000 km.

Notons que le Grand Défi Pierre Lavoie, randonnée cycliste à laquelle le maire Gilles Deguire participera pour la deuxième année avec l'équipe Consortium Montréal-Nord, se déroulera du 14 au 16 juin 2013.



## La Sécurité incendie de Montréal célèbre son 150<sup>e</sup> anniversaire



Il y a 150 ans, le 22 avril 1863, Montréal fondait le Département du feu. Un des plus importants services du genre au Canada et le plus important au Québec, la Sécurité incendie de Montréal (SIM) est le premier service canadien à fêter son 150<sup>e</sup> anniversaire. En 2013, les églises sonneront les tocsins, le 22 avril à 11 h, afin d'annoncer le début des festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire du SIM. Au cours de cette année, les activités suivantes sont prévues :

- Le 14 juin 2013, le SIM vous accueillera à son centre de formation, situé au 6700, rue Notre-Dame Est, de 10 h à 16 h.
- Le 15 juin 2013, dès 10 h, un défilé de véhicules antiques, organisé par les pompiers auxiliaires de Montréal, parcourra les rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. À partir de 13 h, plusieurs activités pour toute la famille auront lieu au parc La Fontaine.
- Le 17 novembre 2013, un match amical opposant les Anciens Canadiens à l'équipe du SIM aura lieu au Centre Bell.

Pour plus de renseignements, consultez le site Internet [ville.montreal.qc.ca/sim](http://ville.montreal.qc.ca/sim).

- Le 11 mai 2013, 30 casernes vous ouvriront leurs portes de 10 h à 16 h.



## Bravo aux athlètes des Jeux de Montréal

Quelques 210 jeunes athlètes, âgés de 6 à 12 ans, ont représenté Montréal-Nord aux 36<sup>es</sup> Jeux de Montréal qui se sont déroulés du 3 au 7 avril. Représentant l'arrondissement dans 13 disciplines, les sportifs nord-montréalais se sont principalement démarqués avec des pointages parfaits pour leur esprit sportif. La délégation de karaté s'est également classée en deuxième position pour sa performance. Une médaille d'or a été remportée par l'équipe de basket-ball ainsi qu'une médaille d'argent pour l'équipe de ringuette. La délégation s'est également classée première pour la participation en athlétisme et troisième en karaté et en natation. Outre le volet compétitif, les participants ont pu s'amuser grâce à un impressionnant programme d'animation. Ils ont également eu la chance

de rencontrer les porte-parole de l'événement, Philippe Beaudry, participant aux Jeux olympiques de Londres 2012 en escrime, et Jasmin Roy, comédien, animateur et président de la Fondation Jasmin Roy.

À la suite de cet événement, les élus de l'arrondissement ont souligné les performances de nos jeunes Nord-Montréalais au cours d'une soirée reconnaissance qui s'est tenue le 17 avril dans l'amphithéâtre de l'école Calixa-Lavallée. En plus de recevoir une médaille de participation, les jeunes présents ont pu assister à un spectacle de main à main clownesque inspiré par la thématique des jeux qui était « Des jeux dont vous êtes le héros ». De nombreux prix de présence ont également été tirés pour les jeunes présents.



## Un nouveau service d'accompagnement pour les chercheurs d'emploi

Le Bureau de projets a souvent été présenté comme un outil de promotion des projets de l'arrondissement, mais il offrira encore plus de ressources à partir de mai. En plus de faire la pro-

motion des projets résidentiels et d'infrastructures, le personnel sur place pourra maintenant venir en aide aux chercheurs d'emploi.

Consciente que la postulation en ligne peut être difficile pour certains citoyens, l'administration nord-montréalaise peaufine les derniers jalons de son service d'accompagnement à la postulation en ligne. Ainsi, avec un *curriculum vitae* mis à jour, les chercheurs d'emploi seront accompagnés dans leur démarche de demande d'emploi à la Ville de Montréal. Les personnes intéressées à utiliser ce service sont invitées à se présenter au Bureau de projets durant les heures d'ouverture.



## Un soutien de 1 713 000 \$ pour les clubs sportifs

Les clubs sportifs de l'arrondissement ont été convoqués pour une annonce importante le 12 mars dernier. À cette occasion, les membres du conseil d'arrondissement ont remis aux clubs sportifs nord-montréalais des certificats représentant le soutien offert par leur administration. Pour 2013, le soutien offert sous forme de services, de matériel et de financement est d'une valeur totale de 1 713 000 \$.

La distribution des fonds publics destinés aux organismes sportifs est régie par la politique d'accréditation des organismes de l'arrondissement. Cette politique assure une distribution juste et équitable des sommes disponibles en plus de garantir que les organismes accrédités travaillent en complémentarité avec l'arrondissement.

Ainsi, les 15 clubs sportifs accrédités par l'arrondissement se partagent une valeur de 1 713 000 \$ en services et en aide financière. Les services offerts sont estimés à plus de 1,5 M\$ et sont répartis de la façon suivante.

- Le prêt de locaux permanents à six organismes pour une valeur de 176 650 \$.
- Les services logistiques de transport et de main-d'œuvre au cours d'événements à 13 organisations, une valeur de 44 800 \$.
- Les quelque 24 000 heures d'utilisation de plateaux sportifs représentent un soutien équivalant à 1 350 000 \$.

Un soutien financier de l'ordre de 140 000 \$ est également accordé à sept organismes selon le nombre de participants habituels, d'événements sportifs organisés, d'heures d'entraînement assurés par des entraîneurs certifiés et d'athlètes de niveau provincial et national.



Yasmine Bouchbika du club de patinage de vitesse Les Étoiles de Montréal-Nord a exprimé ses remerciements aux élus de l'arrondissement et a parlé de l'importance du sport dans sa vie.



Les représentants des 12 clubs sportifs présents à l'événement, accompagnés des membres du conseil.

## Le Festival des arts de Montréal-Nord s'éclate en 2013 !

10 jours et 15 lieux vous attendent



Un vent de renouveau souffle sur le Festival qui passe de 3 à 10 jours, pour se tenir du 24 mai au 2 juin 2013. La Maison culturelle et communautaire sera de nouveau l'hôte de nombreux spectacles, alors que plusieurs autres endroits accueilleront également des prestations artistiques. En plus des arts visuels et des arts de la scène, le Festival ajoute à sa programmation le volet des métiers d'art et celui des arts de la table. Au programme, plus de 20 spectacles, 7 expositions et 25 activités réalisées en collaboration avec des organismes de Montréal-Nord.

Organisé par l'arrondissement de Montréal-Nord, en partenariat avec le collectif des Artistes en arts visuels du nord de Montréal (AAVNM), le Festival des arts de Montréal-Nord est un événement culturel rassembleur créé et produit en partenariat avec le milieu. Il met en valeur les artistes locaux et favorise l'émergence de nouveaux talents.

## Statistiques 2012 sur le recyclage

Bilan de la collecte des matières recyclables : légère hausse

Le recyclage n'est pas une mode passagère ou un choix, c'est une obligation. Le tonnage d'ordures recueillies baisse légèrement d'une année à l'autre, inversement, nous recyclons un peu plus au fil des ans. Les données comparatives, depuis 2008, démontrent une progression de nos habitudes de vie en matière de recyclage. Mais, l'arrondissement ne recycle pas 60 % de ses ordures ménagères, objectif exigé par le gouvernement du Québec, et bientôt, il sera pénalisé et devra payer un surplus pour le tonnage excédentaire d'ordures recueillies.

La politique des déchets est une responsabilité partagée par tous : ordres gouvernementaux, industries, commerces, institutions, associations et citoyens.

Le meilleur déchet est sans nul doute celui que l'on ne produit pas. Tous les objets que nous achetons ont un cycle de vie (extraction des ressources, production et élimination). Rares sont les consommateurs qui en tiennent compte au moment de l'achat. Les ressources utilisées pour ce produit ont-elles été extraites en respect de l'environnement ? Le contexte de production est-il juste et équitable ? Qu'en est-il de la durabilité du produit et de son éventuelle élimination ? L'article sera-t-il désuet dans quelques mois et impossible à recycler ?

| Type de collecte              | 2008      | 2009      | 2010      | 2011      | 2012      |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Ordures ménagères (tonnes)    | 30 241,86 | 28 915,99 | 29 280,79 | 28 545,54 | 27 720,45 |
| Matières recyclables (tonnes) | 5 016,88  | 4 579,67  | 4 590,23  | 4 910,44  | 5 413,05  |

## Nouveau service offert par l'écoquartier de Montréal-Nord

L'écoquartier de Montréal-Nord s'ajoute à la liste des endroits où vous pouvez déposer vos piles usées.

Venez déposer vos piles alcalines de AAA à D, vos piles rechargeables usées, vos piles de téléphones cellulaires et vos téléphones cellulaires dans les boîtes prévues à cet effet aux endroits suivants :

- Écoquartier de Montréal-Nord, 5170, rue de Charleroi
- Mairie d'arrondissement, 4243, rue de Charleroi
- Maison culturelle et communautaire, 12004, boulevard Rolland
- Bibliothèque Henri-Bourassa, 5400, boulevard Henri-Bourassa Est
- Bibliothèque Charleroi, 4740, rue de Charleroi

- Bibliothèque Belleville, 10400, avenue de Belleville
- Centre de loisirs, 11121, avenue Salk
- Édifice des Travaux publics, 4250, rue de Charleroi
- Caserne n° 17, 4240, rue de Charleroi
- Caserne n° 18, 12012, boulevard Rolland

**écoquartier**  
Montréal-Nord

## Qu'est-ce qu'on fait cet été ?

Encore une fois cette année, l'arrondissement, en collaboration avec des organismes communautaires partenaires et la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, distribuera à la mi-juin la programmation estivale pour les enfants de 5 à 12 ans et les jeunes de 13 à 17 ans. Surveillez le sac d'école de votre enfant pour y trouver ce dépliant. Il vous informera notamment sur les diverses activités libres offertes gratuitement aux jeunes.

Ces deux programmations seront également publiées sur le site Internet de l'arrondissement :

[ville.montreal.qc.ca/mtlnord](http://ville.montreal.qc.ca/mtlnord)



ABONNEZ-VOUS À  
L'INFOLETTRE

Par un simple clic sur l'icône de l'infolettre en bas de la page d'accueil de notre site, vous accédez au formulaire d'abonnement à notre infolettre. Ce nouvel outil d'information sera transmis par courriel aux abonnés à la fin de chaque mois, à partir d'avril. Vous serez ainsi à l'affût de tout ce qui se passe dans votre arrondissement : actualités, culture, sports et loisirs.





## Cette année encore... La collecte des résidus verts et la lutte contre l'agrile du frêne

L'arrondissement offre aux citoyens le service de collecte des résidus verts. De juin à novembre, tous les résidus organiques des espaces extérieurs recueillis au moment de la collecte seront transportés au Complexe environnemental de Saint-Michel pour être transformés en compost.

### Définition des résidus verts

Les matières acceptées par le service de collecte des résidus verts proviennent des activités de jardinage et des travaux paysagers, qui varient selon les saisons :

- chaume provenant du ratissage des pelouses au printemps;
- résidus du potager et des arbres fruitiers;
- les rognures de gazon, bien que nous encourageons l'herbicyclage\* et les résidus du désherbage.
- les branches de conifères (moins de 1 mètre de long et 5 centimètres de diamètre)

Les restes de table ne sont pas des résidus verts.

La collecte des résidus verts s'effectue :

- les lundis aux deux semaines du 3 juin au 23 septembre (sauf la semaine du 1<sup>er</sup> juillet où la collecte se fera le mardi);
- les lundis à chaque semaine du 7 octobre au 18 novembre (sauf la semaine du 14 octobre où la collecte se fera le mardi).

Vous pouvez utiliser des sacs de papier, des boîtes de carton ou des contenants réutilisables sans couver (pas de sacs en plastique); déposer-les la veille après 21 heures ou le matin de la collecte avant 8 heures.

### ATTENTION ! UNE EXCEPTION !

Aidez-nous à lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne. Les branches d'arbre feuillu sont aussi des résidus verts, mais comme nous devons lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne, ces branches font l'objet d'une collecte spéciale. L'agrile du frêne est un insecte dévastateur qui attaque et détruit les frênes. Comme la plupart de nous ne sommes pas en mesure de distinguer le frêne parmi les diverses essences d'arbres, par prudence, les branches de tous les feuillus font l'objet d'une attention spéciale.

Ce que vous devez faire avec les branches des arbres feuillus :

- Regrouper les branches en tas sans les attacher.
- Contacter l'arrondissement pour demander un ramassage, en appelant le 311 (demander Montréal-Nord).
- La collecte s'effectue le mercredi (exceptionnellement elle peut se prolonger le jeudi); toutes les demandes reçues avant le mardi midi seront traitées le lendemain.
- Déposer les branches le long du trottoir le mardi soir après 21 heures ou le mercredi matin avant 8 heures.

\* L'herbicyclage consiste à laisser les rognures de gazon sur le sol. Les rognures libèrent un fertilisant en se décomposant.

## Résidus domestiques dangereux (RDD)

Deux unités mobiles de collecte de RDD sillonnent l'île de Montréal deux fois l'an, au printemps et à l'automne. À Montréal-Nord, voici les dates et les emplacements :

- 25 mai 2013, de 9 h à 17 h, stationnement de l'aréna Garon (11212, avenue Garon)
- 14 septembre 2013, de 9 h à 17 h, stationnement de l'école Henri-Bourassa (6051, boulevard Maurice-Duplessis)

Notez qu'en tout temps, les citoyens de la Ville de Montréal peuvent déposer leurs RDD dans les écocentres.

### Matières acceptées à la collecte des RDD

- Ampoules fluocompactes
- Tubes fluorescents
- Peintures (latex, alkyde, email), teintures, laques, apprêts, antirouille, vernis, peinture aluminium, scellant acrylique, préservatif pour le bois, huile de lin
- Huiles à moteur, contenants vides et filtres
- Batteries (acide et plomb)
- Piles rechargeables (Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion, Pb)
- Piles non rechargeables (AAA à D, alcalines)
- Produits d'entretien ou nettoyants, dégraisseurs, débouche-conduits
- Térébenthine, *Varsol*, essence, carburant, diluants, alcool, *shellac* (gomme-laque)

- Pesticides et engrais
- Produits chimiques pour piscine
- Adhésifs, goudron, époxy, décapants
- Aérosols
- Bouteilles de propane
- Mercure (thermomètres)

Ces produits ne doivent JAMAIS se retrouver parmi vos déchets domestiques et encore moins dans le sac de recyclage. Assurez-vous que les contenants sont étanches et hors de portée des enfants. Vous ne devriez jamais mélanger ces produits, car ils peuvent causer des réactions chimiques dangereuses.

### Médicaments et seringues

- Rapportez les médicaments périmés dans les pharmacies.
- Remettez les seringues usagées aux CLSC dans un contenant en plastique muni d'un couvercle.

### Huiles usées, batteries d'automobile et pneus

- La plupart des garages reprennent les pneus, les huiles à moteur usées et les batteries d'automobile. La firme Aida récupère et recycle les pneus usagés surdimensionnés (819 621-1717).

### Produits électroniques

Déposez ordinateurs, imprimantes, téléviseurs, cellulaires, téléphones dans un Écocentre ou au Bureau en gros Montréal-Nord, 10651 boulevard Pie-IX (sauf téléviseurs de plus de 27 pouces).



## Nouveau règlement sur le contrôle animalier

(suite de la une)

30 jours (déménagement, mort, disparition, don ou vente de l'animal). Voici la liste des lieux où vous pouvez vous procurer gratuitement une médaille pour vos animaux domestiques (chien et chat) :

- Bureau Accès de Montréal-Nord, 4243, rue de Charleroi
- Au royaume canin et félin, 6000, boulevard Henri-Bourassa Est
- Boutique d'animaux Neptune, 10561, boulevard Pie-IX
- Chez Guill et Lumy, 6355, boulevard Léger
- Le chic canin Henri-Bourassa, 3758, boulevard Henri-Bourassa Est
- Services vétérinaires Henri-Bourassa, 5101, boulevard Henri-Bourassa
- Toilettage professionnel La Griffe D'Or, 3701, rue Monselet

**Nouveauté** – Il est désormais permis de garder quatre animaux dans un logement, dont un maximum de deux chiens.

**Nouveauté** – La réglementation prévoit qu'il est interdit de garder dans un logement plus de deux chiens. Toutefois, il est dorénavant possible pour un citoyen de garder trois chiens, moyennant l'obtention d'un permis spécial, complémentaire à l'obtention du permis régulier. Pour l'obtention de ce permis exceptionnel, des conditions strictes s'appliquent.

**Nouveauté** – Vous ne pouvez vous départir ou abandonner un animal domestique autrement qu'en le confiant à un nouveau gardien ou à un refuge.

**Nouveauté** – Il est interdit de promener, sur le territoire de l'arrondissement, plus de deux animaux à la fois à moins d'avoir obtenu un permis spécial pour la garde de trois chiens ou encore un permis spécial de « promeneur » pour les personnes dont le travail consiste à promener des chiens.

**Nouveauté** – L'arrondissement a prévu dans son nouveau règlement une série de mesures d'encadrement plus strictes pour les chiens dangereux.

**Liste révisée des animaux permis** – Les résidents de Montréal-Nord peuvent garder en captivité les animaux faisant partie des espèces suivantes : chien (sauf le chien hybride); chat; lapin; furet; rongeur domestique de moins de 1,5 kg; phalanger volant né en captivité; hérisson né en captivité, à l'exception de celui du genre Eurinaceus, et la plupart des oiseaux, des petits reptiles non venimeux, des batraciens et des amphibiens exotiques non venimeux.

Renseignements :  
514 328-4000, poste 4017

### Refuge pour animaux

L'arrondissement confie le service de refuge pour animaux à la SPCA qui reçoit tous les animaux domestiques dont les citoyens doivent se départir. Les services suivants sont gratuits :

- Le citoyen apporte l'animal directement au bureau de la SPCA, 5215, rue Jean-Talon Ouest.
- Le citoyen apporte l'animal au point de service hebdomadaire du vendredi, de 10 h à 11 h, dans le stationnement de l'aréna Garon, 11212, avenue Garon. Il doit au préalable prendre rendez-vous au 514 735-2711, poste 0, du lundi au vendredi, de 8 h à 15 h.

Des frais s'appliquent aux services suivants :

- Collecte, à la résidence d'un citoyen, d'un animal lui appartenant : 10 \$ en argent comptant
- Tout animal recueilli par la société sera gardé trois jours ouvrables, aux frais du propriétaire : 15 \$ par jour
- Stérilisation : 75 \$
- Vaccination (chien et chat) : 30 \$
- Micropuce : 45 \$
- Euthanasie : de 50 \$ à 170 \$ (en fonction du poids et de l'agressivité de l'animal) plus les frais de ramassage, le cas échéant

### Animal domestique perdu ou trouvé

Si vous TROUVEZ un animal, veuillez l'amener au refuge de la SPCA le plus tôt possible, car son propriétaire est très certainement à sa recherche. Le refuge est situé au 5215, rue Jean-Talon Ouest, et la réception se fait en tout temps. Si vous ne pouvez assurer le transport, téléphonez au 514 735-2711, poste 0, afin que l'un des patrouilleurs passe prendre l'animal.

Si vous avez PERDU un animal, veuillez suivre les directives suivantes le plus tôt possible :

- Visitez le refuge sans délai et régulièrement.
- Consultez régulièrement la liste des animaux trouvés, disponible sur le site de la SPCA. Après un délai de trois jours, la SPCA peut disposer de l'animal selon les termes de sa politique interne, incluant l'offrir en adoption.
- Imprimez des affiches donnant une description de votre animal pour distribuer à vos voisins et afficher dans votre voisinage.

### Urgence

La SPCA est ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour toutes les situations d'URGENCE, comme un sinistre, un accident ou une nuisance mettant en cause un animal sur le territoire de l'arrondissement.

### Coordonnées de la SPCA

5215, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H4P 1X4  
Téléphone : 514 735-2711  
Site Internet : [www.spcamontreal.com](http://www.spcamontreal.com)

Les bureaux administratifs sont ouverts de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. Le bureau d'adoption est ouvert de 12 h à 20 h, du lundi au vendredi, et de 11 h à 17 h, le samedi et le dimanche.

### Animaux morts

- Sur le domaine privé (chez vous) Appelez la SPCA au 514 735-2711, poste 2224
- Sur le domaine public (rue, parc, etc.) Appelez les Travaux publics au 514 328-4100







## En 10 ans, le nombre de lieux de culte a quadruplé à Montréal-Nord

L'arrondissement a connu une forte augmentation du nombre et de la diversité des établissements dédiés au culte sur son territoire, ceux-ci passant d'une trentaine au tournant de l'an 2000 à plus d'une centaine en 2012. Le cadre réglementaire, mis en place il y a 20 ans, ne permettait pas ou n'autorisait que peu de lieux de culte sur le territoire. Le constat est que la plupart des établissements fonctionnent sans autorisation réglementaire, et ce, souvent dans des endroits inappropriés ou dans des bâtiments impropres à une telle activité. L'arrondissement, conscient de cette situation, a décidé d'agir pour mieux encadrer l'implantation des lieux de culte en adoptant un nouveau cadre réglementaire qui permettra de régulariser une centaine de dossiers problématiques.

La situation n'est pas propre à l'arrondissement de Montréal-Nord. On retrouve les mêmes enjeux partout sur le territoire de Montréal, si bien que de nombreuses réflexions ont eu lieu et plusieurs comités de travail se sont penchés sur le sujet au cours des dernières années.

Ainsi, l'arrondissement a jugé opportun de déterminer de nouveaux secteurs où l'implantation de lieux de culte sera autorisée. Ces secteurs pourront accueillir des lieux de culte à la condition que ces derniers respectent certaines conditions, notamment reliées à la sécurité des usagers, à la quiétude du voisinage résidentiel ou à la circulation automobile. À l'aide d'un outil réglementaire qui s'appelle *les usages conditionnels* il est possible, de prévoir certaines conditions ou certains aménagements particuliers permettant d'atténuer les conséquences reliées à l'insertion ou à l'exercice du nouvel usage à l'intérieur d'un milieu totalement urbanisé.

### Quelles sont les exigences lorsqu'on fait une demande de lieu de culte ?

- En premier lieu, le lieu de culte doit répondre à un besoin local des citoyens.

### Le lieu de culte doit également :

- répondre aux objectifs d'aménagement et de développement du territoire;
- favoriser l'intégration des différentes communautés et les échanges interculturels;
- assurer une bonne intégration avec le milieu environnant (prévoir des places de stationnement, atténuer le bruit, etc.).

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement, en avril 2013, l'arrondissement a amorcé un processus de rencontre individuelle avec les responsables de lieux de culte afin d'évaluer leur situation et d'offrir des solutions adaptées à chacun.

Il convient de préciser que ces nouvelles règles ont pour but d'assurer l'utilisation optimale du territoire, dans le respect des besoins et des valeurs de la population. Elles ne portent pas sur la religion proprement dite, pas plus qu'elles ne portent sur sa validité ou son acceptabilité sociale.

Soulignons pour finir que l'arrondissement adhère aux fondements sociaux déjà bien établis de la liberté de religion, une liberté fondamentale garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés* et par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*.

Renseignements :  
514 328-4000, poste 4017

## Il est maintenant possible de jardiner sans se pencher

### Jardinets surélevés gratuits pour les aînés qui habitent une résidence

Dès le printemps, les personnes âgées pourront jardiner sans avoir à se baisser, ni à se courber ni à plier les genoux. En effet, l'arrondissement offre et installe gratuitement des jardinets surélevés sur le site des résidences pour les aînés. Une fois le jardinet mis en place et rempli de terre par un employé de l'arrondissement, son entretien incombera aux propriétaires des résidences.

Les jardinets mesurent 0,75 m sur 1,5 m. Ils peuvent s'adapter aux fauteuils roulants ou à la position debout, par conséquent les hauteurs varient selon le modèle.

- Le jardinet surélevé d'une hauteur de 58 cm (24 po) permet de planter et de récolter plus aisément debout.
- Le jardinet surélevé d'une hauteur de 76 cm (30 po) est adapté aux fauteuils roulants, car un dégagement a été prévu pour les jambes.

Pour 2013, le conseil d'arrondissement a accordé un budget de 20 000 \$ pour l'acquisition d'un peu moins de 20 jar-

dinets surélevés. Si la demande excède cette quantité, il évaluera la possibilité de bonifier le budget l'année prochaine.

Les résidences pour aînés qui souhaitent installer des jardinets surélevés sur leur terrain pour leurs résidents doivent en faire la demande au 514 328-4000, poste 4029.

### Le jardin communautaire est déménagé dans deux parcs

Parc Tardif (disponibilité des jardinets, dès la mi-mai)

- 40 jardinets de 3 m sur 6 m
- 2 jardinets surélevés (un jardinet de 58 cm de hauteur pour un aîné et l'autre de 76 cm de hauteur pour une personne en fauteuil roulant)

Parc Oscar (disponibilité des jardinets, début de juin)

- 46 jardinets de 3 m sur 6 m
- 2 jardinets surélevés (un jardinet de 58 cm de hauteur pour un aîné et l'autre de 76 cm de hauteur pour une personne en fauteuil roulant)



## Quatre finalistes au concours É-lisez-moi s'affrontent dans un débat enlevé



C'est le roman *Planches d'enfer* tome 1, *Annabelle 180°* de Chloé Varin, publié aux éditions *Les Intouchables*, qui a cumulé le plus de votes et a été élu le meilleur roman québécois pour la jeunesse. M<sup>me</sup> Varin, présente au débat, a

présenté pour la première fois à Montréal-Nord, le concours *É-lisez-moi* a connu un bon succès ! Plus de 50 jeunes de 11 à 17 ans ont voté pour le meilleur roman québécois jeunesse. Le concours a pris fin avec éclat le 8 mars, par un débat devant jury à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord. Quatre finalistes, choisies pour la qualité de leur critique littéraire, défendaient leur livre préféré devant un public attentif.

C'est Clara Matthey-Jonais, représentant la bibliothèque Henri-Bourassa, qui a remporté la joute oratoire par un vote unanime du jury et du public. Trois autres jeunes filles participaient à ce débat enlevé : Imane Rhezouane représentait la bibliothèque Belleville, Rayane Zahed, la bibliothèque Charle-roi et Cindy Dupré, la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire.

accepté avec joie l'honneur que lui ont fait les jeunes Nord-Montréalais.

Le jury était composé de M<sup>me</sup> Nicole Allie-Lambert, responsable du club Lecto Henri-Bourassa, de M. Jean-Paul Guiard, membre de la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord, de M<sup>me</sup> Lucie Pelletier, représentante des bibliothèques de Montréal-Nord, de M<sup>me</sup> Chantal Rossi, conseillère d'arrondissement, et du public.

Les quatre finalistes ont remporté chacune 50 \$ en chèques-cadeaux dans les librairies indépendantes de Montréal-Nord, tandis que la grande gagnante a mis la main sur un iPod nano. Plusieurs prix de présence ont été tirés, et un buffet de bonbons a fait le plaisir de tous ! C'est un rendez-vous à ne pas manquer l'an prochain...

Le maire de l'arrondissement Gilles Deguire, les conseillères Chantal Rossi et Clementina Teti-Tomassi, les animatrices Doris Laneuville et Johanne Carpentier, le commissaire Daniel Renaud et le directeur général adjoint de la CSPI Antoine El-Khoury, entourant la mairesse et ses conseillers d'un jour.

La mairesse d'un jour, Dacine Amrani, de l'école Jules-Verne et les 10 conseillers d'un jour : Rodney Jean-Louis de l'école Pierre-De Coubertin (mention spéciale); Seif-Eddine Bouzar de l'école Sainte-Colette; Gabrielle Hamelin de l'école Sainte-Gertrude; Jahmal Jean-Pierre de l'école Le Carignan; Hiba Messaoudi de l'école René-Guénette; Pathmaasaran Narayanapillai (Saran) de l'école de la Fraternité; Ashley Simon de l'école Adélarde-Desrosiers; Kelly Lulua Tshikonde de l'école Jean-Nicolet; Jymmy-Steven Vera Cabrera de l'école Saint-Vincent-Marie et Morgane Way-Marino de l'école Saint-Rémi.



## Mairesse ou maire d'un jour

# Le slogan gagnant



**On vient de partout,  
On se sent chez nous,  
Montréal-Nord!**

Le 11 avril dernier, l'arrondissement de Montréal-Nord a couronné mademoiselle Dacine Amrani de l'école Jules-Verne, mairesse d'un jour, et 10 jeunes conseillers d'arrondissement, parmi lesquels un des participants, monsieur Rodney Jean-Louis de l'école Pierre-De Coubertin a fait l'objet d'une mention

spéciale à l'occasion du 4<sup>e</sup> concours mairesse ou maire d'un jour. Ces jeunes sont des élèves des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années primaires des 11 écoles publiques de Montréal-Nord. L'événement est une initiative de l'arrondissement de Montréal-Nord, en collaboration avec le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire de la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et du club Optimiste de Montréal-Nord. Mairesse ou maire d'un jour est un événement mis en œuvre par l'arrondissement dans le but de faire comprendre le fonctionnement de la politique municipale aux jeunes. Ce projet s'inscrit dans les engagements que nous avons pris auprès de nos jeunes au moment du Forum jeunesse.

Tous les élèves délégués par chacune des écoles publiques de l'arrondissement sont élus par leurs pairs. Ils devaient présenter un slogan innovateur qui illustre positivement Montréal-Nord aux membres du conseil de Montréal-Nord. Le slogan gagnant « On vient de partout, On se sent chez nous, Montréal-Nord! » a été adopté par voie de résolution du conseil d'un jour. Le slogan accompagné de son visuel sera imprimé dans toutes nos publications destinées aux jeunes des écoles primaires, ainsi que dans la rubrique Infos jeunesse du bulletin municipal InfoNord, tout au long de 2013.



## Invitation à tous Programme *Un enfant, un arbre*



Depuis janvier 2013, les parents biologiques ou adoptifs qui habitent l'arrondissement de Montréal-Nord et souhaitent que l'arrondissement plante un arbre au nom de leur enfant peuvent s'inscrire à ce nouveau programme gratuit.

Nous compilons les inscriptions du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai 2013, pour tenir la première plantation à laquelle vous êtes conviés, qui aura lieu le 25 mai 2013 à 14 h. Dès l'année prochaine, les inscriptions seront compilées durant une année complète (de mai à mai) et la cérémonie annuelle de plantation se tiendra toujours en mai, proclamé le Mois de l'arbre et des forêts. La cérémonie se déroulera sur le site de plantation du domaine public à l'arrière de la maison Brignon-dit-Lapierre, 4251 boulevard Gouin est. Les membres du conseil dé-

voileront une plaque commémorative soulignant l'emplacement réservé au programme *Un enfant, un arbre*. Tous les parents recevront un certificat de localisation avec l'essence de l'arbre identifié à leur enfant. Même si l'arbre n'est pas identifié au nom de l'enfant, il sera compilé dans le système de gestion des arbres publics, qui permet son repérage par géopositionnement.

Pour la plantation sur le domaine privé, l'endroit et le choix de l'essence seront déterminés par le demandeur, en collaboration avec l'arrondissement. Les parents recevront leur certificat au moment de la cérémonie de plantation sur le domaine public.

De plus, ce programme contribue à préserver et à améliorer notre envi-

ronnement. C'est aussi un engagement écologique pour signifier aux enfants d'aujourd'hui et à ceux qui suivront, notre intérêt à leur laisser un milieu de vie où il fait bon de vivre.

Les citoyens qui souhaitent inscrire leur enfant, né ou adopté en 2013, au programme *Un enfant, un arbre* doivent remplir le formulaire disponible sur notre site Internet, au bureau Accès Montréal (BAM) et au comptoir de nos bibliothèques, et nous le retourner avec les pièces demandées en personne au BAM (4243, rue de Charleroi), par courriel ([montreal-nord@ville.montreal.qc.ca](mailto:montreal-nord@ville.montreal.qc.ca)), en ligne ([ville.montreal.qc.ca/mtlnord](http://ville.montreal.qc.ca/mtlnord)) ou par télécopieur (514 328-4299).

# Infos SPORTIVES

## Baseball

L'Association du baseball mineur Montréal-Nord est déjà en période d'inscription depuis le 28 février 2013. Les périodes d'inscription sont les jeudis et vendredis au local du parc Sauvé, 11440, rue Éthier, Montréal-Nord, de 18 h 30 à 21 h. Pour filles et garçons de 3 à 19 ans



### Renseignements :

[www.baseballmtlnord.com](http://www.baseballmtlnord.com)

Téléphone : 514 327-6235

Date limite pour s'inscrire :

26 avril 2013

Saison : Débute la semaine du

13 mai 2013

## Club de tir à l'arc Cupidon de Montréal-Nord inc.

Tir libre, tir sur cibles animalières sur demande, cours d'initiation au tir à l'arc, quelques pièces d'équipement sont fournies pour le cours d'initiation ou de tir libre. L'activité se déroule au gymnase de l'école primaire Gérald McShane situé au 6111, boulevard Maurice Duplessis. Bienvenue aux jeunes !

### Renseignements :

Éric Trottier, président, au 514 680-8706

[tirlarc.cupidon@gmail.com](mailto:tirlarc.cupidon@gmail.com)

### Horaire :

Début de septembre à la fin d'avril :

- Lundi, de 18 h 30 à 21 h 15
- Mercredi, de 18 h 30 à 21 h 15
- Vendredi, de 18 h 30 à 21 h 15
- Samedi, de 13 h à 15 h 45

## École de patinage de vitesse Les Étoiles de Montréal-Nord

L'enseignement par le jeu permet aux enfants de 5 ans et plus d'apprendre les rudiments du patinage dans un environnement sécuritaire. L'activité se déroule à l'aréna Rolland, 12000, boulevard Rolland.

### Inscription et renseignements :

Téléphone : 514 322-9977

Courriel : [s.cavaliere@sympatico.ca](mailto:s.cavaliere@sympatico.ca)

Saison : Début de septembre à la fin de mars

### Prix :

- 120 \$ Débutant, le dimanche de 11 h à 12 h
- 170 \$ Initiation (introduction au patinage de vitesse), deux fois par semaine
- 230 \$ Avancé, trois fois par semaine

## Ouverture des installations sportives extérieures



| Type de terrain                  | Ouverture | Fermeture    |
|----------------------------------|-----------|--------------|
| Soccer surface synthétique       | 2 avril   | 25 octobre   |
| Soccer surface gazonnée          | 13 mai    | 15 septembre |
| Baseball et volley-ball de plage | 13 mai    | 15 septembre |
| Tennis et basket-ball            | 2 avril   | 25 octobre   |
| Patinoire Bleu, Blanc, Bouge     | 13 mai    | 13 septembre |

### Renseignements :

514 328-4000, poste 4267

## Piscines et pataugeoires Pour vous rafraîchir en toute sécurité

### Pour une eau de qualité

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, 20 installations aquatiques – 2 piscines intérieures, 4 piscines extérieures et 14 pataugeoires – s'offrent à vous pour la baignade. Aussi, la qualité de l'eau est une priorité dont l'arrondissement et ses baigneurs se partagent la responsabilité.

Nous avons besoin de votre collaboration pour conserver une eau de qualité. Voici quelques-unes des règles à suivre lorsque vous fréquentez les installations aquatiques de l'arrondissement.

- La douche est obligatoire avant de se baigner.
- Le port du maillot de bain est obligatoire. C'est le seul vêtement autorisé dans nos piscines.
- Aucun sous-vêtement n'est permis.
- Une personne ayant une plaie non guérie ou une maladie de peau ne peut être admise.
- Une personne qui souffre de diarrhée ne peut être admise.
- Le port d'une couche étanche est obligatoire pour les bébés et les personnes souffrant d'incontinence.
- Les enfants en bas âge doivent être invités à passer aux toilettes avant d'aller à la piscine.



## Règlement municipal

### Piscines, pataugeoires et fontaines municipales

- Le parent ou gardien d'un enfant en bas âge, d'un enfant présentant un handicap, visible ou non, ou de celui qui ne sait pas nager doit assurer en tout temps une surveillance vigilante sur l'enfant et, le cas échéant, aviser le sauveteur.
- Le parent ou gardien doit porter un maillot de bain.
- Pour être reconnue comme gardien, une personne doit avoir 16 ans et plus pour accompagner un enfant à une piscine et 12 ans et plus, à une pataugeoire.
- Seul le maillot de bain est accepté, et ce, en tout temps pour les baigneurs. Pour être admis, un bébé doit porter

une couche spécialement conçue pour la baignade et à l'épreuve des fuites.

- Le bain est permis uniquement durant les heures d'ouverture.
- La consommation d'alcool est interdite.
- Les baigneurs doivent respecter les consignes des surveillants-sauveteurs.
- Le responsable doit être informé de toute situation qui représente un risque pour les baigneurs.
- Les baigneurs qui ne savent pas nager doivent prévenir le surveillant-sauveteur et rester en eau peu profonde.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de la piscine pour consulter le *Règlement sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics*.

## Cours de sauvetage

Tu désires aller au-delà de simplement savoir nager ? Notre formation *Jeune sauveteur* est pour toi. Tu apprendras les habiletés amusantes du sauvetage graduellement, en trois niveaux de cours : Initié, Averti et Expert.

À chacun des niveaux, tu perfectionneras tes habiletés aquatiques. Tu apprendras les premiers soins, et même à faire des sauvetages.

### Qui peut être un Jeune sauveteur ?

Toi ! Si tu es âgé de 8 ans et plus et que tu es en mesure de nager 100 m. Chaque brevet *Jeune sauveteur* est valable à vie.

Le programme *Jeune sauveteur* est ta porte d'entrée pour devenir un sauveteur professionnel.

Cette formation est offerte à chacune de nos piscines intérieures. Les moniteurs des cours de sauvetage sont agréés par la Société de sauvetage du Québec. Durée des cours : 80 minutes.

### Piscine Calixa-Lavallée

- Lundi ou vendredi 9 h 30
- Début le 28 juin

### Piscine Henri-Bourassa

- Vendredi 9 h 30
- Début le 28 juin

## Piscines extérieures

Accès gratuit. En plus de la baignade, il y aura des jeux et de l'animation pour tous.

### Horaire

- Dès le samedi 15 juin
- Du lundi au vendredi, de 13 h à 19 h
- Le samedi et le dimanche, de 13 h à 17 h
- Dès le samedi 22 juin
- Du lundi au vendredi, de 10 h à 19 h
- Le samedi et le dimanche, de 10 h à 17 h

### Endroits

- Parc Charlevoix : 10975, avenue Alfred
- Parc Ottawa : 10341, avenue Lausanne
- Parc Primeau : 4209, rue de Castille
- Parc Saint-Laurent : 11614, avenue Salk

## Pataugeoires

Les pataugeoires sont réservées aux jeunes enfants dont la taille est inférieure à 1,22 m (48 po).

### Surveillance parentale

Le parent ou gardien d'un enfant âgé de moins de trois ans, d'un enfant présentant un handicap, visible ou non, ou de celui qui ne sait pas nager doit assurer en tout temps une surveillance vigilante sur l'enfant et, le cas échéant, aviser le sauveteur. Le parent ou gardien doit porter un maillot de bain.

## Piscines intérieures

Inscription été 2013. Les résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord doivent s'inscrire directement à la piscine de leur choix (aucune inscription n'est prise par téléphone) dès le lundi 10 juin, du lundi au vendredi, de 18 h à 21 h. L'inscription des personnes non résidentes se fera à compter du mercredi 12 juin.

### La priorité d'inscription est accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

- Une preuve de résidence est OBLIGATOIRE au moment de l'inscription et du paiement des cours de natation.
- Une preuve d'âge peut être exigée par le préposé à l'accueil.
- Le calendrier des activités peut être modifié sans préavis.
- Un cadenas est fortement recommandé pour verrouiller votre case.

### Endroits

- Piscine Calixa-Lavallée, 11345, avenue Pelletier 514 328-4170
- Piscine Henri-Bourassa, 12005, avenue Laurier 514 328-4171

### Horaire

- Dès le samedi 22 juin
- Lundi au vendredi, 10 h à 12 h et 13 h à 17 h
- Samedi et dimanche, 13 h à 16 h

### Endroits

Les pataugeoires sont situées dans les parcs suivants : Charlevoix, Henri-Bourassa, Lacordaire, Le Carignan, Ménard, Monty, Oscar, Ottawa, Pilon, Primeau, Sabrevois, Sauvé, Saint-Laurent et Tardif

### Renseignements :

514 328-4000, poste 4310

L'horaire des piscines extérieures et des pataugeoires peut être modifié sans préavis, en raison des conditions météorologiques.

## Événements spéciaux

- 1<sup>er</sup> juin : Nage-o-thon du club de natation Montréal-Nord
- 15 juin : gala de nage synchronisée du club Aquana



## Horaire de la natation libre

La baignade est gratuite... beau temps, mauvais temps

| Piscine Henri-Bourassa  |                             |                               |                           |
|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Date                    | Jour                        | Heure                         | Clientèle                 |
| Du 27 mai au 16 juin    | Lundi, mercredi et vendredi | 7 h à 8 h                     | Adulte                    |
|                         | Lundi au jeudi              | 19 h à 20 h 30                | Familiale                 |
|                         | Lundi au vendredi           | 20 h 30 à 22 h 30             | Adulte                    |
|                         | Samedi, dimanche            | 13 h à 16 h                   | Familiale                 |
| Du 17 au 21 juin        | Lundi au jeudi              | 13 h à 16 h, 19 h à 20 h 30   | Familiale**               |
|                         |                             | 20 h 30 à 22 h 30             | Adulte                    |
|                         | Vendredi                    | 13 h à 16 h                   | Familiale**               |
| Du 25 juin au 2 août    | Lundi, mercredi             | 13 h à 16 h et 21 h à 22 h 30 | Familiale et adulte       |
|                         | Mardi, jeudi                | 13 h à 16 h, 19 h à 20 h      | Familiale, parent-enfant* |
|                         |                             | 20 h à 22 h 30                | Adulte                    |
|                         | Vendredi                    | 10 h à 15 h                   | Familiale                 |
| Du 5 au 9 août          | Lundi au jeudi              | 13 h à 16 h, 18 h à 20 h      | Familiale                 |
|                         |                             | 20 h à 22 h                   | Adulte                    |
|                         | Vendredi                    | 10 h à 15 h                   | Familiale                 |
| Piscine Calixa-Lavallée |                             |                               |                           |
| Du 27 mai au 16 juin    | Lundi, mercredi             | 19 h à 20 h 30                | Familiale                 |
|                         | Lundi au jeudi              | 20 h 30 à 22 h                | Adulte                    |
|                         | Mardi, jeudi                | 19 h à 22 h 30                | Parent-enfant*            |
|                         | Vendredi                    | 21 h à 22 h 30                | Adulte                    |
|                         | Samedi, dimanche            | 13 h à 16 h                   | Familiale                 |
| Du 17 au 21 juin        | Lundi au jeudi              | 13 h à 16 h et 20 h à 22 h    | Familiale** et adulte     |
|                         | Lundi, mercredi             | 18 h à 20 h                   | Familiale                 |
|                         | Mardi, jeudi                | 18 h à 20 h                   | Parent-enfant*            |
|                         | Vendredi                    | 13 h à 16 h                   | Familiale**               |
| Du 25 juin au 2 août    | Lundi, mercredi             | 13 h à 16 h et 21 h à 22 h 30 | Familiale et adulte       |
|                         | Mardi, jeudi                | 13 h à 16 h et 20 h à 22 h    | Familiale et adulte       |
|                         | Vendredi                    | 10 h à 15 h                   | Familiale                 |
| Du 5 au 9 août          | Lundi au jeudi              | 13 h à 16 h et 20 h à 22 h    | Familiale et adulte       |
|                         | Lundi, mercredi             | 18 h à 20 h                   | Familiale                 |
|                         | Mardi, jeudi                | 18 h à 20 h                   | Parent-enfant*            |
|                         | Vendredi                    | 10 h à 15 h                   | Familiale                 |

\* L'activité est réservée uniquement aux enfants de 12 ans et moins, accompagnés d'un parent ou d'un gardien.

\*\* L'horaire pourrait être modifié en raison des examens scolaires de la CSPI.

Interruptions – La piscine Henri-Bourassa sera fermée pour la tenue des compétitions de natation les 1<sup>er</sup>, 14 et 15 juin. Les deux piscines intérieures seront fermées pour le congé de la Fête nationale du Québec le 24 juin, ainsi que du 10 au 25 août pour le nettoyage annuel.

Clientèle adulte : 18 ans et plus seulement

NOTE – Apportez un cadenas pour verrouiller votre case. Durant la période de natation libre, un parent ou un gardien doit être présent en tout temps à la piscine, en maillot de bain, pour veiller constamment sur l'enfant dont la taille est de moins de 1,22 m (48 po), l'enfant qui souffre d'un handicap ou celui qui ne sait pas nager. Le port du bonnet de bain est facultatif, mais les cheveux longs doivent être attachés.

| Cours de natation   | Jour   | Heure   | Début                   | Endroit         |
|---|--|---------|-------------------------|-----------------|
| <b>Enfant</b>   | <i>Frais : enfant (17 ans et moins), 20 \$ pour 12 cours d'une durée de 45 minutes<br/>Fréquence des cours pour enfant durant la saison estivale : 2 cours/semaine<br/>Piscine Henri-Bourassa : horaire de votre choix, sauf pour Tortue et Dauphin<br/>Piscine Calixa-Lavallée : horaire de votre choix</i> |         |                         |                 |
| <b>Tortue et Dauphin (2 à 4 ans)<br/>L'enfant est accompagné d'un adulte.</b>               | Mardi, jeudi   | 9 h     | 25 juin                 | Calixa-Lavallée |
|   | Mardi, jeudi   | 10 h    | 25 juin                 | Henri-Bourassa  |
|   | Mardi, jeudi   | 18 h    | 25 juin                 | Calixa-Lavallée |
|   | Mardi, jeudi   | 18 h    | 25 juin                 | Henri-Bourassa  |
| <b>Grenouille et Baleine (5 et 6 ans)<br/>L'enfant est seul.</b>                            | Lundi, mercredi  | 11 h    | 26 juin                 | Calixa-Lavallée |
|   | Mardi, jeudi   | 9 h     | 25 juin                 | Calixa-Lavallée |
|   | Mardi, jeudi   | 10 h    | 25 juin                 | Henri-Bourassa  |
|   | Mardi, jeudi   | 18 h    | 25 juin                 | Calixa-Lavallée |
|   | Mardi, jeudi   | 18 h    | 25 juin                 | Henri-Bourassa  |
| <b>Natation 1 (7 à 15 ans)</b>  | Lundi, mercredi  | 11 h    | 26 juin                 | Calixa-Lavallée |
| <b>Natation 1, 2 et 3 (7 à 15 ans)</b>  | Lundi, mercredi  | 9 h 30  | 26 juin                 | Henri-Bourassa  |
|   | Lundi, mercredi  | 18 h    | 26 juin                 | Calixa-Lavallée |
|   | Lundi, mercredi  | 18 h    | 26 juin                 | Henri-Bourassa  |
|   | Mardi, jeudi   | 10 h    | 25 juin                 | Calixa-Lavallée |
|   | Mardi, jeudi   | 11 h    | 25 juin                 | Henri-Bourassa  |
| <b>Natation 4, 5, 6 et 7 (7 à 15 ans)</b>   | Lundi, mercredi  | 10 h 30 | 26 juin                 | Henri-Bourassa  |
|   | Mardi, jeudi   | 11 h    | 25 juin                 | Calixa-Lavallée |
| <b>Adulte et aîné</b>   | <i>Frais : adulte (18 à 59 ans), 40 \$ pour 12 cours d'une durée de 45 minutes<br/>Frais : aîné (60 ans et plus), 20 \$ pour 12 cours d'une durée de 45 minutes</i>  |         |                         |                 |
| <b>Natation 1, 2, 3 et 4</b>  | Mardi  | 19 h    | 25 juin                 | Calixa-Lavallée |
|   | Mercredi   | 19 h    | 26 juin                 | Henri-Bourassa  |
|   | Jeudi  | 19 h    | 27 juin                 | Calixa-Lavallée |
| <b>Natation 5, 6 et 7</b>   | Mercredi   | 20 h    | 26 juin                 | Henri-Bourassa  |
| <b>Aquagym</b>  | Lundi  | 10 h    | 1 <sup>er</sup> juillet | Calixa-Lavallée |
|   | Lundi  | 19 h    | 1 <sup>er</sup> juillet | Calixa-Lavallée |
|   | Lundi  | 19 h    | 1 <sup>er</sup> juillet | Henri-Bourassa  |
|   | Lundi  | 20 h    | 1 <sup>er</sup> juillet | Henri-Bourassa  |
|   | Mercredi   | 19 h    | 26 juin                 | Calixa-Lavallée |
|   | Mercredi*  | 20 h    | 26 juin                 | Henri-Bourassa  |
| <b>Aquaforme Plus</b>   | Lundi*   | 20 h    | 1 <sup>er</sup> juillet | Calixa-Lavallée |
| <b>Aquajogging (En eau profonde, la ceinture de flottabilité est fournie gratuitement.)</b> | Lundi  | 19 h    | 1 <sup>er</sup> juillet | Henri-Bourassa  |
|   | Lundi*   | 20 h    | 1 <sup>er</sup> juillet | Calixa-Lavallée |
|   | Lundi  | 20 h    | 1 <sup>er</sup> juillet | Henri-Bourassa  |
|   | Mercredi   | 19 h    | 26 juin                 | Calixa-Lavallée |
|   | Mercredi*  | 20 h    | 26 juin                 | Henri-Bourassa  |
| <b>AquaXtreme (intense)<br/>Être à l'aise en partie profonde.</b>                           | Mercredi*  | 20 h    | 26 juin                 | Calixa-Lavallée |
| <b>Aquamaman (prénatal)</b>   | Lundi  | 19 h    | 1 <sup>er</sup> juillet | Calixa-Lavallée |

\* Short, t-shirt et espadrilles requis pour la partie au sol à 19 h 30 d'une durée de 30 minutes  
Il y aura des cours comme d'habitude le lundi 1<sup>er</sup> juillet (fête du Canada).



## Programme d'investissement 2013

Pour l'exercice 2013, l'enveloppe budgétaire d'investissement réservée à l'arrondissement de Montréal-Nord alloue un montant exceptionnel de plus de 10 millions de dollars.

### Priorité verdure

L'arrondissement compte investir prioritairement dans les infrastructures de ses parcs. Prisés par les citoyens, les parcs de l'arrondissement et leurs équipements ont besoin d'un « lifting ».

Montréal-Nord désire offrir à ses résidents un arrondissement où il fait bon vivre, habiter et travailler en toute sécurité. C'est un arrondissement pour tous, tant pour les jeunes familles que pour les aînés. Investir dans les parcs ajoute de l'attrait à notre arrondissement et attire de jeunes familles. Montréal-Nord, c'est la banlieue en ville au prix de la banlieue, avec tous les avantages de la ville.

Cette année, l'arrondissement a planifié un investissement de 3 520 000 \$ dans le réaménagement des parcs. Ce montant servira : à bonifier les équipements de jeu aux parcs Oscar et Tardif, à ajouter des exercices pour les aînés aux parcs Eusèbe-Ménard, Sauvé et Aimé-Léonard, à aménager des espaces verts aux parcs Primeau et Racette, à rempla-

cer des éléments du mobilier urbain, à ajouter des bacs surélevés pour faciliter le jardinage pour les aînés aux parcs Tardif et Oscar, à effectuer la mise aux normes de la piscine du parc Primeau, à améliorer l'éclairage des parcs et à réaliser la réfection des bâtiments de service dans les parcs Oscar, Ottawa et Tardif.

Outre les parcs, l'arrondissement s'engage à investir significativement dans une revitalisation urbaine intégrée (RUI) qui comprend un projet de verdissement de la rue Pascal, entre le boulevard Rolland et l'avenue Lapierre. Par ailleurs, l'aménagement de la ruelle, comprenant des sentiers et des bacs à fleurs, entre les écoles Pierre-De Coubertin et Saint-Vincent-Marie est également prévu.

### Quoi d'autre ?

En aménagement urbain, l'arrondissement prévoit investir 700 000 \$ pour refaire les panneaux d'identification des parcs et des bâtiments, créer un parcours urbain sur la rue de Charlevoix et aménager la rue Jean-Meunier aux abords de la gare de Saint-Léonard.

Montréal-Nord investira près de 400 000 \$ dans la rénovation de ses bâtiments et, entre autres, une étude sur le réaménagement du Centre de loisirs,

devenu vieillot et trop petit. De plus, il prévoit procéder à des réparations de maintenance à la bibliothèque Henri-Bourassa.

Quant au programme de réfection routière, le programme d'investissement prévoit 5 123 000 \$.

S'ajoute à ce programme local un investissement de 7 000 000 \$, provenant de la Ville de Montréal, pour la réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc, sur tout le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.



## BAM de Montréal-Nord

Bureau Accès Montréal,  
arrondissement de Montréal-Nord.

Lundi au jeudi, 8 h à 16 h 30  
Vendredi, 8 h à 13 h  
4243, rue de Charlevoix  
Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca  
Télécopieur : 514 328-4299  
Site Internet : ville.montreal.qc.ca/mtlnord  
Facebook : facebook.com/mtlnord

Notre numéro de téléphone unique : 311  
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 20 h 30, le samedi, le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 17 h

|  |              |
|--|--------------|
| - Urgence – Police – Incendie                                  | 911          |
| - Info-Santé   | 811          |
| - Service de la sécurité incendie de Montréal – Renseignements | 514 280-6884 |
| - Service de police (quand c'est pressant, mais pas urgent)    | 514 280-2222 |
| - Poste de police  | 514 280-0139 |
| - Travaux publics (24 h sur 24, 7 jours sur 7)                 | 514 328-4100 |
| - Écoquartier de Montréal-Nord                                 | 514 326-5447 |

Pour joindre directement les unités de nos directions aux heures d'ouverture de nos bureaux

|   |              |
|---|--------------|
| Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social | 514 328-4000 |
| - Activités aquatiques  | poste 4150   |
| - Bambinerie – Camp de jour   | poste 4154   |
| - Bibliothèque Belleville   | poste 4151   |
| - Bibliothèque Charlevoix   | poste 4140   |
| - Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire                     | poste 4135   |
| - Bibliothèque Henri-Bourassa   | poste 5626   |
| - Culture et Maison culturelle et communautaire                             | poste 4125   |
| - Réservation des plateaux sportifs   | poste 5626   |
| - Maison Brignon-dit-Lapierre   | poste 4267   |
|   | 514 328-4759 |

Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des relations avec les citoyens

|  |            |
|--|------------|
| 514 328-4000   |            |
| - Division des permis et inspections                                 | poste 4017 |
| - Planification urbaine et soutien aux entreprises et aux promoteurs | poste 4017 |
| - Bureau de projets  | poste 4059 |

### Vos élus

|   |            |
|---|------------|
| GILLES DEGUIRE,<br>maire d'arrondissement                                     | poste 4024 |
| JEAN-MARC GIBEAU,<br>conseiller de la Ville de Montréal                       | poste 5574 |
| CLEMENTINA TETI-TOMASSI,<br>conseillère de la Ville de Montréal               | poste 5576 |
| MONICA RICOURT,<br>conseillère d'arrondissement,<br>district d'Ovide-Clermont | poste 5575 |
| CHANTAL ROSSI,<br>conseillère d'arrondissement,<br>district de Marie-Clara    | poste 5573 |